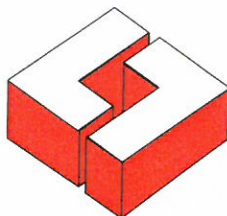




SN-PETULTEM



SNITPECT-FO



SNPTECTIT

A Paris le 27 février 2014

Monsieur le Secrétaire Général ,

Le 18 février 2014, le groupe d'échange avait à son ordre du jour un point d'information intitulé « présentation du bilan de la mutualisation de la logistique des concours auprès du SIEC ».

Cette nouvelle organisation des concours nous interpelle.

En effet, la réduction du nombre de centres d'examen oblige les candidats à se déplacer sur des distances toujours plus longues engendrant des frais de déplacement supplémentaires, voire des frais de garde d'enfants à la charge des agents.

Même si la réglementation en vigueur prévoit de prendre en charge l'agent appelé à se déplacer pour se présenter à un concours, cette dernière est limitée à une prise en charge par an et éventuellement **par dérogation** une prise en charge supplémentaire pour se présenter aux épreuves d'admission.

Or, eu égard au faible nombre de postes proposés dans le cadre des promotions, l'agent peut être amené à se présenter à plusieurs concours. Les frais de déplacement sont alors à sa charge.

Par ailleurs, à ce coût supplémentaire s'ajoutent 5 euros de participation demandés à chaque candidat.

Malgré nos interventions lors de ce groupe d'échange, l'administration s'est contentée de répondre que vous aviez pris la décision et qu'il ne s'agissait que d'une information donnée dans ce groupe d'échange.

Nous n'acceptons pas cette réponse et nous vous demandons de revoir votre position concernant ce dossier, d'autant qu'il s'agit de mesures qui vont à l'encontre des besoins en repositionnement des agents et des moyens à mobiliser pour redonner des perspectives de carrière.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre considération distinguée.

Sylvie Calvo

Laurent Janvier

Jean-Pierre Moreau